



Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
Canton de Moutiers les Mauxfaits  
Commune de La Boissière des Landes

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf juillet, à vingt-heures le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Présents** : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Caroline SICARD, Bernard LEFORT, Estelle GUERY, Delphine TRAINEAU, Mathieu DUFOUR, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

**Excusés** : Mathilde PIGNON, Lauriane ROGIER, Benoit ENFRIN.

**Secrétaire** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Estelle GUERY est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur MENNESSIEZ, correspondant du Pays Yonnais est présent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées au sujet du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2022.

### OBJET : Validation de la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'école publique et autorisation de signer les marchés

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école publique (ancien bâtiment) », M. Le Maire indique au Conseil que l'ouverture des plis déposés par les entreprises s'est déroulée le vendredi 8 juillet dernier. Le marché est constitué de 11 lots, pour un montant global estimé de 187 500, 00 € HT

Après consultation, 20 plis, ont été déposés électroniquement sur la plate-forme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). Les critères de classement étaient le prix (40%) et la valeur technique de l'offre (60%). Sur cette base, après analyse des offres par le maître d'œuvre : Monsieur Anthony TESSON du cabinet d'architecture PELLEAU ET ASSOCIES.

M. Le Maire propose de retenir les entreprises suivantes

**Lot n°1 – DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE : Entreprise CTCV TP pour un montant de 12 789.70 € HT**

**Lot n°2 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE - BA : Entreprise MC BAT pour un montant de 54 373.63 € HT**

**Lot n°3 – MENUISERIES EXTERIEURES : SERRURERIE LUCONNAISE pour un montant de 23 496.40 € HT**

**Lot n°4 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS - CHARPENTE : MCPA pour un montant de 12 263.10 € HT**

**Lot n°5 – CLOISONS SECHES – ISOLATION - FAIENCE : MCPA pour un montant de 20 411.89 € HT**

**Lot n°6 – PLAFONDS SUSPENDUS : PICHAUD VINET pour un montant de 5 185.50 € HT**

**Lot n°7 – SOL SOUPLE – : CALANDREAU CCV pour un montant de 3 771.93 € HT**

**Lot n°8 – PEINTURE : EVPR pour un montant de 6 452.58 € HT**

**Lot n°9 – NETTOYAGE DE RECEPTION : ODI SERVICE PRO pour un montant de 3 320.00 € HT**

**Lot n°10 – PLOMBERIE SANITAIRE- CHAUFFAGE - VENTILATION : Entreprise BESSE pour un montant de 15 034,00 € HT**

**Lot n°11 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES : Entreprise BESSE pour un montant de 13 296,00 € HT**

Signé électroniquement par : Michel  
Chadeneau  
Date de signature : 29/07/2022  
Qualité : Maire de La Boissière des  
Landes

M. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ce marché.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises mentionnées ci-dessus pour les montants indiqués.

**OBJET : Choix de l'entreprise pour l'installation du système de vidéoprotection**

VU la délibération du 13 décembre 2021

Suite à la consultation faite auprès de 2 entreprises pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CTV de Mouilleron le Captif pour un montant de 39 810,00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier

**OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux du programme voirie 2022**

M. le Maire présente au Conseil le programme voirie arrêté par la commission Voirie,

Tranche ferme :

- 1) La Chevalerie et la Morinière – La Cour

Tranche optionnelle :

- 1) La Chevalerie (secteur optionnel)
- 2) La Cour-la Ménardièrre

Suite à la consultation organisée le 02 juin 2022, pour l'exécution des travaux de voirie, après examen des offres par la SAET, M. Le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS France – Etablissement des Sables d'Olonne pour un montant de travaux en tranche ferme de 40 822.25 € HT, en tranche optionnelle 2 de 26 045,50 € HT, soit un total de 66 927,75 € HT

Le Conseil Municipal retient les propositions de la commission voirie pour le programme 2022 et décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de travaux en tranche ferme de 40 822.25 € HT, en tranche optionnelle 2 de 26 045,50 € HT, soit un total de 66 927,75 € HT

**OBJET : Admission en non-valeur d'un titre de recettes pour le centre de loisirs**

Sur proposition de Mme la Trésorière, par courrier explicatif du 31/05/2022, Monsieur le Maire fait part d'un titre de recettes émis le 05/05/2017, pour une facture de centre de loisirs, non soldé à ce jour et pour un montant de 47.42 € malgré les poursuites qui sont restées infructueuses.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur pour un montant de 47.42 € (mandat à émettre au compte 6541)

**OBJET : ALSH Les Touchatout : fixation des tarifs pour les séjours 2022**

Comme chaque année, l'accueil de loisirs Les Touchatout organise des séjours pour les enfants de 3 à 14 ans tout au long du mois de juillet.

Le Maire présente au conseil les 4 séjours organisés par l'équipe d'animation

<b>Ages</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieu</b>	<b>Tarifs Commune / Hors commune</b>
PS/MS/GS	Séjour Equestre	11 au 13 juillet	Ecuries de la Boissière	85 €/95 €
CP/ CE1/CE2	Séjour Accrobranche / Water Jump	25 au 29 juillet	Camping de Moutiers les Mauxfaits	170€/190€
CM1 / CM2	Séjour Accrobranche / Water Jump	18 au 22 juillet	Camping de Moutiers les Mauxfaits	175€/195€
Collégiens	Séjour Ados « Bord de mer »	4 au 8 juillet	Camping l'Aiguillon sur Mer	215 / 235 €

Le Conseil Municipal valide le programme des séjours de l'été 2022 tels que présenté et les tarifs.

**OBJET : Convention financière SyDEV – R.T9.026.22.001 Alimentation de 3 caméras de vidéo-protection**

M. le Maire indique au Conseil que suite à l'étude d'estimation concernant des travaux d'alimentation de 3 caméras de vidéo-protection sur le giratoire de l'Épinette, la salle socio-culturelle et la ZA des Acacias, le Sydev propose une estimation qui s'élève à :

- 6 759 € HT

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux d'alimentation de 3 caméras de vidéo-protection sur le giratoire de l'Épinette, la salle socio-culturelle et la ZA des Acacias dans le cadre de l'installation du système de vidéo-protection sur la commune et autorise M. Le Maire à signer les conventions à intervenir avec le SyDEV

**OBJET : Création d'un poste d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité**

Considérant que les besoins du service technique peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient, dans les conditions indiquées ci-dessus, de créer un poste d'agent technique pour le restaurant scolaire (accompagnement des enfants, vaisselle, entretien des locaux) et au centre de loisirs (accompagnement et encadrement des enfants, service des repas et entretien des locaux), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023, à raison de 25h00 par semaine (temps annualisé entre les semaines scolaires et semaines de vacances scolaires)

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'agent technique dû à un accroissement temporaire d'activité, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023.

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier d'activité**

Considérant que les besoins du centre de loisirs peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient, dans les conditions indiquées ci-dessus, de créer un poste d'adjoint d'animation au centre de loisirs (accompagnement, animation et encadrement des enfants, surveillance de la pause méridienne), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023, à raison de 24h00 par semaine (temps annualisé entre les semaines scolaires et semaines de vacances scolaires)

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation dû à un accroissement saisonnier d'activité, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023.

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité**

Considérant que les besoins de l'accueil de loisirs peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient, dans les conditions indiquées ci-dessus, de créer un poste d'adjoint d'animation pour l'accueil de loisirs (accompagnement des enfants, animation, surveillance sur la pause méridienne ...) et au centre de loisirs (accompagnement et encadrement des enfants, service des repas et entretien des locaux), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023, à raison de 26h00 par semaine (temps annualisé entre les semaines scolaires et semaines de vacances scolaires)

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation dû à un accroissement temporaire d'activité, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à partir de la rentrée en partenariat avec le club de foot de Nieul le Dolent (SPSN), un jeune en apprentissage CPJEPS va effectuer des périodes de stage au centre de loisirs, à l'accueil périscolaire, les mercredis matins et pendant les vacances scolaires.

## **TOUR DE TABLE**

Baptiste GIRAUDEAU fait le bilan de l'Open de Tennis, 20 matchs ont eu lieu. Un nouveau filet a été commandé et sera mis en place pour le prochain tournoi.

L'opération 1 arbre – 1 naissance a été relancée, les courriers ont été envoyés aux familles, une date de plantations sera fixée fin octobre.

Bernard LEFORT informe le conseil qu'une opération de piégeage de ragondins est en cours à la coulée verte.

Monique POIRAUD fait un rapide bilan de la fête du 13 juillet, un bilan plus complet sera présenté lors du conseil de septembre.

Mme POIRAUD informe le conseil que le Tour de l'Avenir va passer à la Boissière des Landes le vendredi 19 août, une liste de signaleurs est à transmettre aux organisateurs fin juillet.

Caroline SICARD signale que le panneau lumineux reste éclairé toute la nuit d'une lumière blanche très vive, Mr le Maire va prévenir le service communication de Vendée Grand Littoral pour demander qu'il soit éteint.

Caroline SICARD demande qui assure l'entretien des potelets placés pour 1 arbre – 1 naissance, Monsieur le Maire précise que cette mission revient aux agents communaux.

Béatrice NICOLAIZEAU informe que le Petit Journal de juillet a été distribué juste avant le 13 juillet. Dans le cadre du passeport du civisme, les médailles ont été remises aux enfants lors de la fête de l'école. 3 espaces sans tabac ont été inaugurés aux abords des écoles et du centre de loisirs.

Béatrice NICOLAIZEAU fait le compte rendu de la réunion organisée par Vendée Grand Littoral sur le parcours sport en présence des directeurs d'école.

Estelle GUERY informe le conseil de sa présence au challenge prévention routière organisé cette année à Château Guibert, Estelle demande si en lien avec la commission Enfance, la commune pourrait accueillir ce challenge l'année prochaine.

La séance est clôturée à 22h45.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 12 septembre à 20h30.